



Bruxelles, le 27 juin 2016
(OR. fr)

10621/16

Dossier interinstitutionnel:
2014/0285 (COD)

CODEC 949
PECHE 238

NOTE POINT "I"

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents |
| Objet: | Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel pour les stocks de cabillaud, de hareng et de sprat de la mer Baltique et les pêcheries exploitant ces stocks, modifiant le règlement (CE) n° 2187/2005 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 1098/2007 du Conseil - Décision de recourir à la procédure écrite |

1. Le 7 octobre 2014, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 43, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social a rendu son avis le 10 décembre 2014².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 23 juin 2016. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ doc. 14028/14.

² JO C 230 du 14/07/2015, p. 120.

³ doc. 10614/16.

4. Compte tenu de la nécessité de signer l'acte au cours de la plénière de juillet, l'adoption du règlement dans ce très court délai ne pourra se faire que par procédure écrite, qui serait lancée **mercredi, le 29 juin 2016, à 17h00** et terminerait **vendredi, le 1^{er} juillet, à 10h00**.
4. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord sur le recours à la procédure écrite en vue de l'adoption du règlement tel qu'il figure dans le document PE-CONS 15/16 ¹.

¹ Disponible le 28/6/2016.